

**rapport
d'activité**

2025

rapport d'activité 2025

Introduction.....	4
1. Présentation du service.....	5
1.1. Château Gaillard.....	5
1.2. Les différentes parties et dispositifs du service.....	6
1.2.1. Le CHRS Urgence Château Gaillard.....	6
1.2.2. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes, sortantes de maternité (HDF 50).....	6
1.2.3. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences conjugales et de traite des êtres humains (HDF 10).....	7
1.2.4. L'accueil des familles ukrainiennes : (UKR).....	7
1.2.5. Centre parental.....	8
1.3. Chiffres et informations clefs.....	9
2. 2025 dans les grandes lignes.....	10
2.1. Faits marquants.....	10
2.2. Ressources humaines.....	11
2.2.1. Formation.....	11
3. L'accompagnement.....	11
3.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	11
3.1.1. Composition de l'équipe.....	11
3.1.2. Organisation de l'accompagnement.....	12
3.1.3. Principes d'accompagnement.....	13
3.1.4. L'évolution de l'organisation des horaires de l'équipe.....	14
3.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	14
3.3. Accompagnement vers l'emploi.....	14
4. Le public accompagné.....	15
4.1. Les nuitées.....	15
4.2. Typologie des personnes accompagnées en 2025.....	17
4.2.1. Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard.....	17
4.2.2. Composition des ménages accueillis.....	18
4.2.3. Caractéristiques détaillées des ménages accueillis.....	20
4.2.4. Nationalité des personnes accompagnées.....	21
4.2.5. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif.....	21
4.2.6. Ressources des personnes accompagnées en 2024.....	23
5. Ancien-nes et nouveaux habitant-es : arrivées et départs de Château Gaillard en 2025.....	25
5.1. Les entrées.....	25
5.1.1. Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2025.....	25

5.2. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés.....	26
5.3. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	26
5.3.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025.....	26
5.3.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025	27
4.3. Les points de blocages en vue d'une sortie (personne adultes).....	27
5.4.1. Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitants	27
5.4.2. Accès aux ressources et insertion professionnelle.....	28
5.4.3. Points positifs	28
6. Actions collectives.....	28
7. Partenariats spécifiques et financiers.....	28
7.1 Partenariat de proximité pour l'accompagnement.....	28
7.2 Partenariats plus larges.....	29
7.3 Partenariat spécifique sur la thématique petite enfance.....	30
7.4 Un de nos partenaires financiers.....	30

Introduction

Château-Gaillard est un dispositif situé au 65 Rue Château-Gaillard à Villeurbanne. Il comprend un centre parental pour 2 familles, un CHRS Urgence de 28 places, Un CHU "La halte des femmes" dont 25 places pour des Femmes sortantes de maternité et 10 places pour femmes isolées , et un accueil de familles ukrainienne en diffus.

2025 marque une étape importante pour l'occupation du site, les places en CHRS-Urgence, du CHU "La Halte des femmes" et du Centre Parental sont pérennisées. Les premières réunions entre l'Etat (DIAHL, la DEETS) et les différents partenaires du site (Le GIE "La Ville Autrement", La Mairie de Villeurbanne, L'association ACOLEA, FORUM réfugiés et ALYNEA) ouvrent la voie vers une implantation durable des structures sur le site.

L'équipe d'intervenant sociaux s'adaptent encore cette année aux nouveaux besoins des habitants.e.s, en adaptant son rythme de travail et en gagnant en compétences (droits des étrangers, mise en place de projets culturels en lien avec la coordinatrice du GIE...)

Le travail initié depuis l'ouverture par les équipes avec les personnes porte ses fruits , avec des départs pour des familles ou des femmes isolées présentes depuis l'ouverture en 2021.

1. Présentation du service

Etablissement	Château Gaillard
Adresse	65 rue Château Gaillard
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06 98 08 72 50
Fax	
Email	
Nom du directeur.trice – Général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	Pôle Enfance et Famille
Nom des directeur.trices de pôle	Etienne Prime
Nom de la cheffe de service	Laurent Campone
N° finess	
Type d'établissement	Diffus-regroupé
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	21/10/2021

1.1. Château Gaillard

Dans le cadre de l'occupation temporaire de l'ancienne résidence autonomie de Château Gaillard permettant la mise en œuvre d'un projet multi-facettes, multi-acteurs et ouvert sur le quartier, Alynea - Samu Social 69 propose une solution globale d'accueil de publics en situation de vulnérabilité à travers 5 dispositifs :

- Un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale
- La Halte des Femmes en situation de pré-post maternité
- La Halte des femmes victimes de violence conjugale et de traite des êtres humains
- Un dispositif d'accueil de familles ukrainiennes
- Un Centre parental (dispositif en expérimentation)

La structure a ouvert le 4 novembre 2021, sur le site mis à disposition à l'initiative de la Ville de Villeurbanne et via le GIE La ville Autrement après une mise en sécurité (fluide) et un rafraichissement de l'ensemble des appartements et espaces collectifs.

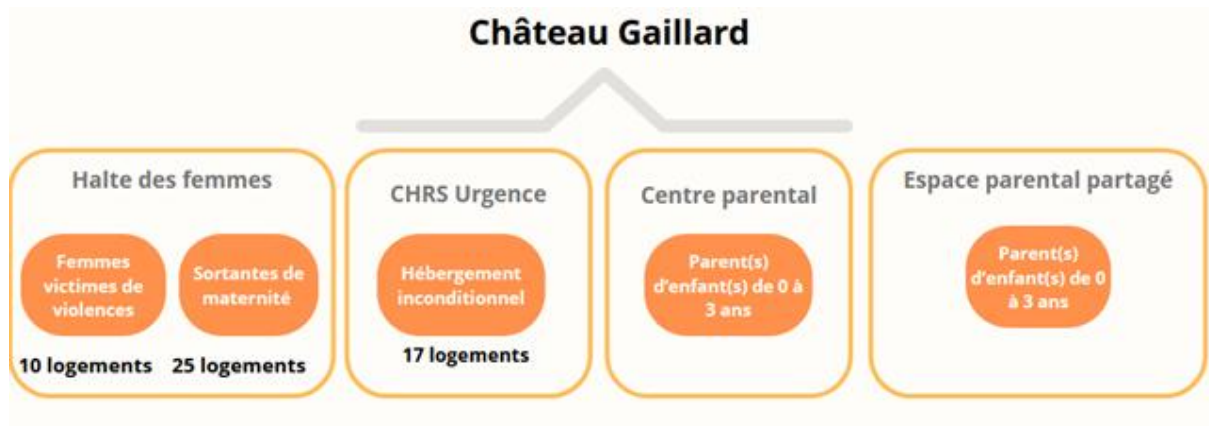
Le site et son organisation permettent aux personnes accueillies de vivre dans des conditions dignes, proches du logement autonome en accord avec la philosophie du Logement d'abord. Les hébergements proposés sur la partie gérée par Alynea - Samu Social 69 sont des appartements de type T1 de 30 m² avec cuisine et salle de bain individuelles.

Par soucis de cohérence, l'accompagnement et les prestations de service sont assurées par une seule et même équipe, qui agit auprès des publics en intégrant leur mixité et leur diversité.

1.2. Les différentes parties et dispositifs du service

Organisation du site Château Gaillard

(Schéma réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement en 2023 - Démarche animée avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes)



La spécificité du service Château Gaillard est de proposer aux habitant-es des appartements de type T1+, entièrement individualisés, au sein d'une résidence de 3 immeubles. Cette modalité en "diffus-regroupé", permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée et soirée, et une sécurisation la nuit. Le lieu bénéficie d'installations pré-existantes dont peuvent se saisir les habitant-es et les professionnel-les. Une salle commune est mise à disposition pour des événements familiaux ou institutionnel-les, tout comme des chambres d'amis réservables par les habitant-es. La structure a été agrémentée d'un dispositif dédié à la petite enfance financé par l'Entreprise des Possibles, permettant un accompagnement performant à la parentalité. Cet équipement est voué à être ouvert sur le quartier avec son utilisation par un relai d'assistantes maternelles.

1.2.1. Le CHRS Urgence Château Gaillard

17 logements sont dédiés à l'accueil et l'hébergement inconditionnels de personnes dans le cadre de la résorption des bidonvilles et du transfert de personnes en situation de droits incomplets du CHRS Carteret. Les 28 places de ce CHRS sont rattachées à l'agrément du CHRS Carteret et relèvent toutes d'une orientation via la commission Urgence de la MVS. Elle représente une offre complémentaire à celui du CHRS Carteret, CHRS collectif situé dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

1.2.2. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes, sortantes de maternité (HDF 50)

Soutenu par la DIHAL, ce dispositif a pour but de proposer aux mères sortantes (ou entrantes) de maternité sans solution de logement, à leur enfant nouveau-né et au père de l'enfant ou à un membre de la fratrie, un hébergement digne, sécurisant et individualisé, ainsi qu'un accompagnement social spécifique et adapté à l'arrivée d'un nouveau-né. Ce dispositif agit en prévention des situations de vulnérabilités médicales et sociales engendrées par la précarité et l'absence d'hébergement, particulièrement dans la phase périnatale. La Halte des Femmes accompagne les parcours vers une insertion durable, via des logements autonomes dans un ensemble regroupé.

À ce jour, les pères et fratries sont accueillis hors financement, le financement DIAHL étant calibré pour le seul binôme mère/enfant. Ce point a été remonté par Alynea - Samu Social 69 auprès de la DDETS et de la DREETS.

1.2.3. Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences conjugales et de traite des êtres humains (HDF 10)

Ce dispositif (places CHU) propose aux femmes isolées, ayant été victimes de violence ou de traite des êtres humains, un logement individualisé et un accompagnement social. L'habitat prend la forme de logements autonomes dans un ensemble résidentiel, assurant une autonomie mais aussi une mise en réseau qui facilitent les liens sociaux. Ce dispositif permet une réassurance pour ces femmes qui peuvent vivre de manière autonome dans un lieu sécurisant. Les intervenants sociaux, les agents de sécurité en soirée, peuvent intervenir rapidement pour des problèmes matériels et où pour sécuriser ces femmes.

L'accent est porté sur leur autonomie qu'elles soient matérielles (autonomie de ressources) et/ou affectives. La question de "prendre confiance" en ses capacités est primordiale mais prend du temps selon les situations administratives. Par exemple les temps de traitement par la préfecture des Parcours de Sortantes de Prostitutions sont longs. L'obtention d'un droit à séjour, de ces femmes est souvent corrélée à des recours au tribunal administratif pour faire valoir leurs droits. L'équipe est sensibilisée à la prise en charge du Trauma, afin d'accompagner ces femmes dans un chemin de vie plus apaisé, afin de pouvoir recevoir et accepter certains passages à l'acte de ces femmes. Le partenariat avec les structures spécialisées (VIFFIL, ADN) et le soin est maintenu pour les accompagner dans les meilleures conditions possibles.

2025 marque le départ de deux femmes vers des appartements autonomes.

1.2.4. L'accueil des familles ukrainiennes : (UKR)

Depuis la fin du mois d'Avril 2022 et sur sollicitation de la Croix Rouge dans le cadre d'une mobilisation croisée de la DDETS, de la ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon, Alynea - Samu Social 69 loue une maison au GIE La Ville Autrement avec un financement de l'Entreprise des possibles. Cette maison a été mise à disposition de la Halte des femmes pour accueillir deux familles ukrainiennes fuyant les conflits. Etant toutes deux enceintes, les deux mères de famille ont été orientées sur la Halte des femmes.

En 2025 par suite d'une décohabitation dû à un conflit, un deuxième appartement est loué pour accueillir une des familles. Une famille habite actuellement la maison.

La première famille est sortie des effectifs en octobre 2025. Ils ont pris la décision de s'installer en France. Ils ont pu mettre à profit ce temps de passage dans le dispositif pour stabiliser leur situation par un approfondissement de leur français et la connaissance des modes de vie, scolariser leurs enfants, accueillir dans des conditions de sécurité leur dernier né. Leur orientation en appartement a été possible grâce au logements mis à disposition via l'ACIA de la MVS.

Les financements du dispositif ukrainien ont pris fin en 2025. Un travail avec la MVS va s'engager pour trouver une solution à la famille qui vit dans la maison.

1.2.5. Centre parental

Depuis plusieurs années, Alynea - Samu Social 69 travaille de concert avec le service de la DPPE de la Métropole de Lyon à la création d'un centre parental. Ce travail commun s'est traduit en 2022 par la mise en œuvre d'une expérimentation de centre parental qui permet d'accueillir 2 familles dans 2 appartements. Elle accueille des couples de nouveaux parents, en situation de vulnérabilité psychique et sociale, dont la mère est enceinte d'un premier enfant, ou vient d'accoucher. **L'accompagnement est spécifiquement orienté sur du soutien à la parentalité, en prévention et protection de l'enfance.** De manière commune aux autres dispositifs, l'objectif est de proposer un cadre bienveillant, avec des équipements dédiés petite enfance, qui permettent d'étayer les familles dans leur rôle parental. Comme pour tous les autres habitant-es du lieu, un accompagnement global est proposé afin de soutenir les familles dans la réalisation de leur projet de vie.

Quels que soient les dispositifs, les appartements proposés à Château Gaillard sont entièrement individualisés, cuisines et salles de bains comprises. L'espace de puériculture et la salle partagée sont des espaces de collectivité qu'on peut définir comme choisis, réduisant ainsi les tensions que peuvent générer le partage de cuisines par exemple. Cette modalité en "diffus-regroupé" permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée, et une sécurisation en soirée et la nuit.

En 2025, un travail a été conduit avec l'Auvent, Centre Maternel géré par Alynea sur le site de l'Autre soie pour un transfert du dispositif et son rattachement au Centre Maternel. Le transfert sera effectif au 1er janvier 2026.

1.3. Chiffres et informations clefs

Types d'informations	Chiffres et informations par dispositifs
Capacités d'accueil et présence sur site au 31-01-2025	<p>CHRS Urgence : 17</p> <p>Halte des Femmes pré-post maternité : 25</p> <p>Halte des Femmes pour femmes victimes de violence conjugale et/ou de traite des êtres humains : 10</p> <p>Accueil des familles ukrainiennes : 2</p> <p>Centre parental: 2</p> <p>Total de 56 places pour un total de 135 personnes hébergées au 31/12/2025.</p>
Typologie d'accueil	<p>T1 bis de 33m² / logements individualisés</p> <p>Deux appartements sont composés de deux T1 bis fusionnés</p>
Caractéristiques des publics accueillis	<ul style="list-style-type: none"> • CHRS Urgence Château Gaillard : Personnes en situation de droits incomplets issues du CHRS Carteret Personnes issues des bidonvilles de Villeurbanne • La Halte des Femmes en pré ou post maternité : Couples avec femme enceinte ou ayant 1 enfant de moins de 1 an Femmes enceintes ou avec un enfant de moins de 1 an Femmes enceintes ayant déjà un enfant de moins de 3 ans • La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences : Femmes ayant vécu des violences conjugales et précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de VIFFIL Femmes sortantes d'un réseau de traite des êtres humains sous l'angle prostitutionnel, précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de l'Amicale du Nid • Centre parental Jeunes couples avec une premier enfant à venir ou déjà né, ayant besoin d'un accompagnement renforcé à la parentalité (prévention à la protection de l'enfance)
Orientation	<p>Maison de la Veille Sociale en lien avec les associations partenaires</p> <p>La Métropole de Lyon pour les orientations vers le centre parental</p>
Nbre de personnes accompagnées en 2025	<p>CHRS Urgence : 27</p> <p>HDF 50 : 77</p> <p>HDF 10 : 14</p> <p>Accueil de personnes ukrainiennes : 10</p> <p>Centre parental : 7</p> <p>TOTAL : 135</p>
Nbre d'admission	<p>CHRS Urgence : 3</p> <p>HDF 50 : 4</p> <p>HDF 10 : 2</p> <p>Accueil de personnes ukrainiennes : 0</p>

	Centre parental : 0 TOTAL : 29 personnes soit 10 ménages
Nbre de sorties – et motif.	CHRS Urgence : 5 personnes HDF 50 : 15 personnes HDF 10 : 4 personnes Accueil de personnes ukrainiennes : 5 personnes Centre parental : 0 TOTAL : 24 personnes
Taux d'occupation en moyenne sur l'année 2025	CHRS Urgence : 96% HDF 50 : 97% HDF 10 : 108% Accueil de personnes ukrainiennes : 100% Centre parental : 107% TOTAL : 101%
Financiers	DIAHL/DEETS/METROPLE DE LYON
Durée moyenne de séjour au 31.12.2025 (en mois)	CHRS Urgence : 40 HDF 50 : 31 HDF 10 : 35 Accueil de personnes ukrainiennes : 48 Centre parental : 26
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025 (en mois)	CHRS Urgence : 44 HDF 50 : 37 HDF 10 : 35 Accueil de personnes ukrainiennes : 46 Centre parental :
Nbre d'ETP au 31.12.2025	7

2. 2025 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

Le Dispositif Château-Gaillard s'est encore adapté cette année aux réalités de son public, et les derniers postes de RVQC "réfèrent vie quotidienne et collective" disparaissent de l'organigramme.

Un poste de RVQC est transformé pour permettre le passage en Intervenant Social de 2 RVQC, l'une passe son diplôme d'Educatrice Spécialisé avec les acquis de la Validation professionnelle, et l'autre est en formation d'éducatrice spécialisée en cours d'emploi à l'ARFRIPS. Un départ à la retraite en décembre 2025 d'une RVQC n'est pas remplacé au vu du déficit du dispositif.

Le poste d'Educatrice de Jeunes Enfants n'est plus pourvu depuis Août 2025 après la démission de la personne en poste. Au premier janvier 2026, le centre parental sera pleinement rattaché à l'Accueil Mère Enfant de L'Auvent de l'association Alynea. Le poste sera donc pourvu pour cette structure avec une mise à disposition de 0.20 ETP de présence sur Château-Gaillard afin de maintenir une expertise Petite Enfance et d'étayer l'équipe en place sur les questions de Petite Enfance.

2.2. Ressources humaines

En décembre 2025 l'équipe de Château-Gaillard se composait comme suit :

Fonctions	Effectif au 31/12/2025
Chef de service	1
Educateur spécialisé	3
Conseiller Technique Logement	1
Assistant.e de Service Sociale	1
TISF	1
Educatrice Jeune Enfant	1
Agent de Sécurité mutualisé pour le site	0.5
Total	8.5

2.2.1. Formation

Depuis septembre 2025 une Monitrice Educatrice a intégré la formation d'Educatrice Spécialisée à l'ARFRIPS en cours d'emplois afin de monter en compétences, une seconde est en cours de validation des acquis de l'expérience. Cela marque la volonté du service d'adapter sa pratique aux réalités des besoins des habitant.e.s, et de favoriser la ressource humaine en interne.

3. L'accompagnement

3.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

3.1.1. Composition de l'équipe

7 professionnel-les exercent à Château Gaillard, pour l'ensemble des dispositifs. C'est donc l'équipe commune qui fait cohérence entre les dispositifs, dans un savoir-faire commun.

L'organisation pensée au départ comme un CHRS "classique" n'a pas tenu sur le long terme. Les habitants ne nécessitant peut d'accompagnement autour du quotidien. L'équipe est toujours pluridisciplinaire et travail dans un accompagnement global. La co référence est possible selon les situations de chaque famille, de chaque habitant. La réunion d'équipe ainsi que l'expérience du vécu avec les habitants permettent une adaptation à leurs besoins.

- Chaque Intervenant Social (4) élabore avec les personnes les projets personnalisés, met en place l'accès aux soins et accompagne les personnes vers l'insertion professionnelle et l'insertion par le logement.

- L'accès au droit est travaillé par tous mais l'assistant de Service Social travaille à l'accès aux droits sociaux, aux droits en termes de régulation administrative et sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. L'équipe est dans un partage d'expérience et chacun enrichi sa pratique des formations initiales de chacun. L'assistant Social est une personne ressources mais chaque intervenant est capable d'accompagner dans toutes les démarches les habitant.e.s
- Une auxiliaire de puériculture également technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) accompagne la parentalité et la périnatalité notamment sur le volet du soin, dans une écoute soutenante, en mettant en lien les mamans entre elles, organisant des moments conviviaux, accompagnant vers l'extérieur (crèches ; maison des familles ; PMI).
- Une éducatrice de jeunes enfants accompagne sur un volet éducatif les parents dans leurs liens avec leurs enfants, participe à l'organisation de moments conviviaux avec les familles et aux accompagnements vers l'extérieurs reliés à l'accompagnement dans la parentalité. Elle travaille également sur de la prévention à la protection de l'enfance. Au 1er janvier 2026 une passerelle se fera avec 2 EJE de l'Auvent qui seront mises a dispositions en alternance sur des temps les lundis matin et les mercredis après-midi : cela représentera 0.20 ETP.
- Un conseiller technique Logement: accompagne les habitants à régler eux même les problèmes techniques liés au logement et fait le lien avec des professionnels de maintenance ou des entreprises si ceci est nécessaire, participe à l'appropriation du logement par les habitants, travaille aux règles de vie et de sécurité du site et participe aux démarches d'insertion par l'accès au logement.
- Un chef de service : encadre l'ensemble de l'équipe - veille à la mise en œuvre et à la construction du projet social - coordonne le travail partenarial - garantie le cadre éducatif.

Une psychologue commune aux différentes associations présentes sur le site du Château intervient auprès des personnes accueillies dans le cadre d'une permanence (reliée au dispositif DRAP de l'ARHM), afin d'apporter un soutien et un suivi psychologique aux habitant-es le souhaitant. Un tiers de son temps est dédié aux habitantes de Château Gaillard - Alynea - Samu Social 69 afin d'appuyer l'étayage de l'équipe. Elle participe toutes les 2 semaines aux réunions d'équipe.

3.1.2. Organisation de l'accompagnement

Concernant l'organisation de l'accompagnement, **l'organisation, les règles, le cadre interne sont les mêmes pour tout le monde**, mis à part les durées d'hébergement (dépendantes des cadres conventionnels des différents modes et dispositifs d'accueil). En effet, au terme de 12 mois d'hébergement pour la Halte des Femmes en pré-post maternité, une réorientation peut être préconisée, tandis que pour les autres dispositifs, la durée de séjour à laquelle une réorientation peut être proposée est plus longue.

Chaque intervenant social à un nombre de référence (14). Il peut s'appuyer sur le travail en équipe, les réunions, sur l'analyse de la pratique et des temps informels pour élaborer sa pratique et entreprendre une stratégie d'accompagnement avec ses pairs. L'équipe s'appuie aussi sur les savoirs faire et être du conseiller technique logement et de la TIFS. Les temps de prises en charges des habitants partent à la fois de leurs demandes spécifiques d'accompagnement mais l'équipe fait aussi des visites à domicile et propose des actions culturelles, ou de bien être pour favoriser l'ouverture sur l'extérieure des personnes accompagnées. Tout cela contribue à leur développement personnel.

L'engagement auprès des habitant.e.s dans le recouvrement de leurs droits et à une prise de décision éclairés concernant leur choix est une pierre angulaire du travail d'accompagnement.

3.1.3. Principes d'accompagnement

Les **principes d'accompagnement** à Château Gaillard traduisent les valeurs du projet associatif d'Alynea - Samu Social 69, qui sont :

- La dignité : s'agissant d'un droit fondamental, c'est accueillir et accompagner avec humanité, respect, bienveillance et empathie, en valorisant la diversité des publics reçus ;
- L'engagement : chaque personne doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour trouver la place qui lui convient le mieux dans la société. Pour répondre à cette exigence, Alynea - Samu Social 69 s'engage à l'accompagner, dans sa situation, en passant par une pratique fondée sur l'éthique du prendre soin, ainsi que sur les approches liées au développement du pouvoir d'agir ;
- L'inconditionnalité : accueillir, agir sans discrimination d'aucune sorte et défendre cette position dans les luttes portées par l'association ;
- L'inventivité : Être ouvert aux changements et transformations nécessaires à l'accueil des personnes dans leur globalité et leur singularité, ce qui demande humilité, créativité et adaptabilité, acceptation de se laisser surprendre par l'autre et de se remettre en question.
- La solidarité : Développer la solidarité vis-à-vis des personnes qui constituent notre public, en luttant contre le sans-abrisme et en agissant pour sa résorption par le contenu et l'esprit de notre communication, ainsi que par notre posture d'acteurs engagés.

L'équipe de Château Gaillard porte également des principes d'intervention qui lui sont propres, et qui sont directement liés à la nature de son intervention auprès des personnes qu'elle accompagne :

- Le respect des personnes accueillies et de leur dignité : respect des droits et des libertés des personnes accueillies, possibilité de dire non, travail sur la confiance pour des personnes qui ont dans certains cas ont été victimes d'abus, de violences ou de situations d'emprise ;
- L'adaptation de l'intervention : l'équipe est à l'écoute des situations, des besoins et des rythmes des personnes dans leur diversité, et adapte lorsque cela est possible l'accompagnement proposé ;
- Le principe de non-discrimination : toute personne peut être accueillie et accompagnée par l'équipe, peu importe ses opinions, son genre, sa religion...

Enfin, **l'accompagnement à l'accès et au recours de services de droits communs** est central dans les accompagnements mis en place à Château Gaillard, afin d'éviter des formes de dépendances à l'accompagnement sur place et permettre aux personnes de se projeter dans d'autres lieux de vies et d'autres modalités d'accompagnement à l'extérieur. Dans cet objectif, plusieurs **partenaires** sont

sollicités dans le cadre de ces accompagnements, partenaires mentionnés plus bas dans le rapport d'activité.

3.1.4. L'évolution de l'organisation des horaires de l'équipe

En concertation entre l'équipe, son encadrement et la direction d'Alynea - Samu Social 69 permet également de se rapprocher d'un mode d'accompagnement du droit commun, la présence des intervenant sociaux est à l'essai avec une présence seulement trois soirées par semaine, Les lundis, mercredis et Vendredis. Ces plages horaires ont été défini comme stratégique pour maintenir le lien en soirée avec ceux qui travaillent ainsi de passer des relais oraux et écrit à l'agent de sécurité.

3.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Les contrats de séjour, règlements intérieurs et livret d'accueil sont signés dans les jours qui suivent l'arrivée de la personne. Le projet individualisé est intégré au contrat de séjour afin de l'évaluer tous les 6 mois.

Un conseil des habitants vient remplacer les réunions des CVS qui étaient trop dans l'information descendante. Nous proposons un ordre du jour et les habitants ramenaient leurs questionnements à ce moment là. Nous essayons de développer l'esprit de voisinage des habitants et leur capacité d'agir et de porter une parole commune en amont de nos réunions. Ainsi Cette année des élections ont eu lieu, pour élire 2 titulaires et deux suppléants afin de créer un "Conseil des habitants" pour favoriser un dialogue dans un premier temps entre les habitant.e.s eux-mêmes (des réunions entre eux sont organisées) et ensuite transmettre leurs demandes ou souhaits lors d'une réunion où sont présents les titulaires, le chef de service, un représentant des salariés et un membre du conseil d'administration d'Alynea. L'idée est qu'en dehors de ces réunions les habitants sous l'égide des titulaires peuvent se réunir pour remonter leurs besoins.

3.3. Accompagnement vers l'emploi

Chiffres présentant les dispositifs vers lesquels l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle s'est orienté en 2025

Type d'activités d'insertion professionnelle réalisées en 2025	Nombre de personnes suivies en insertion pro par type d'activités au 31-12-2025
Contrat de travail	
<i>dont CDI</i>	
<i>dont CDD</i>	
<i>dont intérim</i>	
<i>dont contrat de professionnalisation</i>	

<i>dont alternance</i>	
ACI et PHC	
AAVA	5
<i>dont AVAA Alynea - Samu Social 69</i>	4
Bénévolat	4
Formations et accompagnement spécifique	3
<i>dont contrat P.E.R.L.E en cours au 31-12-2025</i>	3
Autres projets d'insertion professionnelle	
Total des activités d'insertion professionnelle en cours au 31-12-2025	
Nombre de personnes suivies en insertion professionnelle en 2025 :	7

4. Le public accompagné

Le dispositif du château accueille des personnes aux différents profils et aux différentes problématiques. Cette variété de profils fait la richesse du dispositif. Pour rappel, sont accueillies :

- Des personnes seules ou en couples issues d'un parcours de rue et de centre d'hébergement, relevant de l'accueil d'urgence ;
- Des femmes seules étant victimes de violences conjugales et/ou de traite des êtres humains à travers de la prostitution forcée (Viffil / ADN) ;
- Des femmes seules ou en couple sans problématique à priori de prévention à la protection de l'enfance mais faisant face à une absence de solution de logement - dans la période péri-natale ;
- Des couples orientés pour des difficultés de prévention à la protection de l'enfance ;
- Des familles accueillies dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne et des bidonvilles ;
- Des familles déplacées du fait du conflit russo-Ukrainien.

4.1. Les nuitées

CHRS Urgence Château Gaillard		2025
Capacité (nombre de places)		28
Nombre de nuitées réalisables		10 220
Nombre de nuitées réalisées		9859
Taux d'occupation		96.47%

2 appartements ont été en rénovation (dont 1 typologie accueillant 5 personnes) cette année ce qui explique les déficits de nuitées malgré l'accueil des pères et des enfants.

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

	2025	2024
Capacité (nombre de places)	25	
Nombre de nuitées réalisables	18 250	
Nombre de nuitées réalisées	17626	
Taux d'occupation	96.58%	

Halte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2025
Capacité (nombre de places)	10
Nombre de nuitées réalisables	3 650
Nombre de nuitées réalisées	3 928
Taux d'occupation	107.62%

Accueil des familles ukrainiennes

	2025	2024
Capacité (nombre de places)	11	
Nombre de nuitées réalisables	4015	
Nombre de nuitées réalisées	3 300	
Taux d'occupation	/	

Centre parental

	2025
Capacité (nombre de places)	6
Nombre de nuitées réalisables	2190
Nombre de nuitées réalisées	2388
Taux d'occupation	106.76%

4.2. Typologie des personnes accompagnées en 2025

4.2.1. Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard

CHRS Urgence Château Gaillard

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
- 3 ans				
3 à 17 ans		2		
18 à 24 ans		2	4	
25 à 59 ans		7	10	
+ 60 ans		3	3	
Total		14	17	31

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
- 3 ans		25	14	
3 à 17 ans		3	7	
18 à 24 ans		12	4	
25 à 59 ans		13	9	
+ 60 ans		0	0	
Total		53	34	87

Halte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
- 3 ans			1	
3 à 17 ans			1	
18 à 24 ans				
25 à 59 ans		12		
+ 60 ans				
Total				14

Accueil des familles ukrainiennes

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
- 3 ans	1	1		
3 à 17 ans	2	3		
18 à 24 ans				
25 à 59 ans	3	1		
+ 60 ans				
Total	6	5		11

Centre parental

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
- 3 ans	2			
3 à 17 ans	1			
18 à 24 ans	1	1		
25 à 59 ans	1	1		
+ 60 ans				
Total				7

4.2.2 Composition des ménages accueillis

CHRS Urgence Château Gaillard

	2025
Adultes isolés	7
Couples sans enfants	3
Familles monoparentales	1
Couples avec enfants, familles	5
NB TOTAL de ménages	16

Haute des femmes pré post maternité (HDF50)

	2025
Adultes isolés	
Couples sans enfants	
Familles monoparentales	13
Couples avec enfants, familles	12
NB TOTAL de ménages	25

Haïte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2024
Adultes isolés	11
Couples sans enfants	
Familles monoparentales	1
Couples avec enfants, familles	
NB TOTAL de ménages	12

Accueil des familles ukrainiennes

	2025
Adultes isolés	
Couples sans enfants	
Familles monoparentales	
Couples avec enfants, familles	2
NB TOTAL de ménages	2

Centre parental

	2025
Adultes isolés	
Couples sans enfants	
Familles monoparentales	
Couples avec enfants, familles	2
NB TOTAL de ménages	2

Total

	2025
Adultes isolés	18
Couples sans enfants	3
Familles monoparentales	15
Couples avec enfants, familles	19
% NB TOTAL de ménages	55

4.2.3. Caractéristiques détaillées des ménages accueillis

Caractéristique détaillées tous dispositifs confondus des ménage accueillis

Au 31/01/2025	CHRS Urgence	HDF 50	HDF 10	UKR	Centre parental	TOTAL
Femme victime de violence			5			5
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée						
Personnes placées sous-main de justice		1				1
Personnes présentant des troubles psychiques	1					1
Personnes victimes de violences						
Jeunes Majeurs (18-25)						
Personnes en situation de grande marginalité						
Personnes sortant d'incarcération						
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)						
Familles accueillies dans le cadre de la prévention à la protection de l'enfance					2	2
NB TOTAL de ménages avec une ou des caractéristiques spécifiques						9

4.2.4. Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS Urgence	HDF 50	HDF 10	UKR	Centre parental	TOTAL
Française		2			1	3
UE	8	1				9
Hors UE	14	36	12	4	3	69
Total	22	39	12	4	4	81

Ces chiffres ne concernent que les adultes

4.2.5. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

Les chiffres suivants concernent les adultes composant les ménages

CHRS Urgence Château Gaillard

	2025
Droits ouverts	8
Droits au séjour en cours de demande	2
Droits incomplets	13
Total	24

Halte des femmes pré post maternité (HDF50)

	2025
Droits ouverts	2
Droits en cours de demande	16
Droits incomplets	21
Total	39

Haïte des femmes VIFFIL et ADN (HDF10)

	2025
Droits ouverts	6
Droits en cours de demande	5
Droits incomplets	1
Total	12

Accueil des familles ukrainiennes

	2025
Droits ouverts-	4
Droits au séjour en cours de demande	
Droits incomplets	
Total	4

Centre parental

	2025
Droits ouverts	1
Droits en cours de demande	1
Droits incomplets	2
Total	4

Total

	2025
Droits ouverts	19
Droits incomplets	39
Droits ouvrables	23
Total	81

4.2.6. Ressources des personnes accompagnées en 2024

CHRS Urgence Château Gaillard

	2025
Sans ressource	19
Prestations sociales uniquement	
Activité Salariée + prestations	2
Activité salariée seule	3
Autre	
Total	24

Halte des femmes (HDF50)

	2025
Sans ressource	21
Prestations sociales uniquement	9
Activité Salariée + prestations	3
Activité salariée seule	6
Autre	
Total	39

Haïte des femmes (HDF10)

	2025
Sans ressource	2
Prestations sociales uniquement	2
Activité Salariée + prestations	7
Activité salariée seule	1
Autre	
Total	12

Accueil des familles ukrainiennes

	2025
Sans ressources	
Prestations sociales uniquement	1
Activité Salariée + prestations	1
Activité salariée seule	
Autre	
Total	2

Centre parental

	2025
Sans ressources	2
Prestations sociales uniquement	2
Activité Salariée + prestations	
Activité salariée seule	
Autre	
Total	4

Total

	2025
Sans ressources	44
Prestations sociales uniquement	14
Activité Salariée + prestations	13
Activité salariée seule	10
Autre	
Total	81

5. Ancien-nes et nouveaux habitant-es : arrivées et départs de Château Gaillard en 2025

5.1. Les entrées

5.1.1. Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2025

	2025
Expulsion locative	
Fin d'hébergement (tiers) y compris Séparation / Divorce / Rupture familiale	1
Squat / Hébergement insalubre	3
Violences conjugales	2
Errance / sortie de la rue	
Fin de prise en charge hébergement d'urgence	2
Autre	1
Naissance pendant le séjour du ou des parents	3
Total	13

5.2. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés

2025	Ménages	Nb de personnes
Logement social autonome (dont par la procédure des ACIA)	5	12
Logement privé temporaire (Bail glissant ou en ALT)		
Dispositif d'insertion de droit commun (autre CHRS, Résidence sociale...)	1	1
FTM FJT		
Etablissement médico - social à préciser		
Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté, ...)		
Exclusion		
Urgence : 115, hôtel...		
Départ non signalé		
Autre		
Total	6	13

5.3. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

5.3.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025

Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/25 en jours

2025	HDF 50	HDF 10	CHRS Urgence	UKR	Centre parental
Durée du séjour	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes
< 6 mois	1	0	2		
6 - 12 mois	1	2	2		
12 - 24 mois	21	2	0		3

+ 24 mois	53	8	23	5	4
TOTAL	76	12	27	5	7
Durée moyenne de séjour (en mois)	32 mois	24 mois	39 mois	48 mois	26 mois

5.3.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025

2025	HDF 50	HDF10		UKR
Durée du séjour	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes	Nb d'habitantes
< 6 mois				
6 - 12 mois				
12 - 24 mois	2			
+ 24 mois	9	4	5	5
TOTAL	11	4	5	5

4.3. Les points de blocages en vue d'une sortie (personne adultes)

Une fois les dossiers administratifs constitués et les demandes de logement en ACIA mis en ligne sur la plateforme dédiée, c'est l'offre de logement qui peut bloquer les sorties. Selon les typologies de logements, l'offre sur le bassin lyonnais est limitée. Les ressources peuvent aussi freiner mais n'empêche pas une sortie. C'est le temps accordé pour assainir la situation des personnes accueillis, tant en termes de revenus, que l'obtention de documents comme les déclarations d'impôts, qui sont des freins. Toutefois un délai de 36 à 48 mois est plutôt un délai raisonnable pour que la personne est une situation stable financièrement, administrativement et suffisamment sécurisée pour vivre seule.

5.4.1. Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitants

L'accès au droit à séjour est problématique. Toutes les personnes accueillis sans droit ni titre souhaitent travailler pour assurer la survie de leurs familles, mais il est difficile d'obtenir un droit à titre de séjour même avec une promesse d'embauche sur un métier en tension. Les équipes tentent des mises au travail de ces personnes via les AAVA, afin qu'il puisse être dans une dynamique d'apprentissage mais aussi d'une petite rétribution financière et tester les règles au travail en France.

D'autres difficultés apparaissent même pour les personnes ayant des droits à séjour. La lenteur des services administratifs et l'outil de gestion en ligne qu'est l'ANEF ne facilite pas les démarches et peuvent même créer des retards pour l'obtention de titre de séjour de plein droit. Le recours aux

avocats en droits administratifs afin de dénoncer des décisions de la préfecture deviennent courante surtout concernant les personnes en PSP.

5.4.2. Accès aux ressources et insertion professionnelle

L'équipe est en lien direct avec des CIP, notamment ceux d'Alynea, mais aussi via les différentes administrations qu'elles soient des plateformes ou directement les partenaires eux-mêmes (PERLE par exemple)

5.4.3. Points positifs

La question du logement d'abord portée par le site de Château-Gaillard montre son efficacité dans le temps pour des sorties positives de tous les dispositifs. Une seule famille étant accueillie en CHU FSM a décidé un retour dans son pays d'Origine au vu des perspectives de régularisation inexistante en France.




6. Actions collectives



Les actions collectives ont cette année portée sur la diffusion du reportage sur la création artistique de "debout si mama". Une diffusion et une présentation a eu lieu à La Rayonne à Villeurbanne. L'équipe est mobilisée, elle propose et participe avec la coordinatrice du GIE "La Ville autrement" aux activités du site (sport, repas du mercredi midi, ...)

7. Partenariats spécifiques et financiers

7.1 Partenariat de proximité pour l'accompagnement

L'équipe mobilise des compétences externes sur des expertises absentes en interne, en particulier sur les sujets des droits des étrangers et de la gestion des violences conjugales et intrafamiliales. Les partenariats structurants en la matière sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Association VIFFIL <p>Intervient une fois tous les 2 mois en réunion d'équipe, avec 2 professionnelles, afin d'appuyer de leur expertise l'équipe sur les situations complexes en lien avec les violences conjugales.</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Association l'Amicale du Nid <p>Réalise les procédures pénales et / ou d'accès aux droits en lien avec la situation de TEH pour les 5 femmes orientées par leur service de nuitées hôtelières.</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Fondation ARHM <p>Via le Dispositif Ressource d'Accompagnement Psychologique, une psychologue est présente sur le site de Château Gaillard en soutien aux habitant-es des service d'Alynea - Samu Social 69, Acolea et Forum Réfugiés.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Association interface SDF <p>L'association Interface SDF intervient tous les 2 mois en réunion d'équipe. Ces temps permettent une approche clinique sur les questions de grande précarité, ainsi qu'un soutien sur d'autres situations.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance juridique <p>Un budget de prestation avocat est dédié pour les procédures de réexamen de demande d'asile, rédaction de lettres plainte etc...</p>	

7.2 Partenariats plus larges

<ul style="list-style-type: none"> • La maison de la veille sociale du Rhône <p>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire. Comme pour les autres centres d'hébergements du Rhône, le travail partenarial s'est effectué autour des entrées et sorties d'habitant-es sur le site.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • La banque alimentaire du Rhône <p>La Banque alimentaire du Rhône a pour objectif « d'aider l'Homme à se restaurer » tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'Alynea - Samu Social 69 se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'Alynea - Samu Social 69. Cela permet à Cléberg d'offrir des goûters quotidiens. Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Association CCO <p>Association d'intérêt général, le Centre Culturel Œcuménique est né en 1963. Il encourage l'expérience, favorise la citoyenneté, renforce la capacité de tous les individus à agir, consolide les dynamiques collectives. Le pôle culture se donne pour mission de mettre en œuvre les droits culturels des personnes. Les démarches participatives sont au cœur de nos processus et intègrent de nombreuses coopérations avec des structures sociales, socio-culturelles et de l'éducation. Les œuvres qui se construisent ici toute l'année rencontrent les publics lors de temps forts fédérateurs. * Le CCO a animé le projet "Debout Simama au long des années 2022 et 2023. *Extrait de leur site et rapport d'activité 2022</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association Gynécologie sans frontière <p>Des groupes d'entraide et d'expression ont été animés plusieurs fois dans l'année par des gynécologues de l'association Gynécologie Sans Frontières.</p>	

- **Association Les Orchidées rouges**

Dans le domaine de l'accompagnement à la conjugalité, l'association Les Orchidées rouges intervient une fois par mois pour animer des ateliers collectifs autour de la santé sexuelle.



7.3 Partenariat spécifique sur la thématique petite enfance

- Un premier partenariat avec le service de la Protection Maternelle et Infantile de la Métropole de Lyon (PMI) s'organise autour de réunions trimestrielles permettant de faire le point sur les familles habitant le site et leur accompagnement, en insistant en particulier sur les familles du centre parental pour qui les enjeux de protection de l'enfance sont plus prégnants. Ces temps permettent d'avoir un partage de points de vue sur les mêmes situations familiales : les informations générales sur l'accompagnement social et éducatif éclairent le suivi médical et vice-versa.
- Château Gaillard travaille en partenariat avec **deux crèches (Enfantillage et Les Chats perchés)** accueillant plusieurs enfants du site à travers les places "à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP) qui permettent de proposer des modes d'accueil des jeunes enfants pour des personnes en reprise d'emploi. Les professionnel·les de l'équipe de Château Gaillard aident à faciliter le lien entre les familles et la crèche pour aider à la compréhension réciproques (liées par exemple à des absences, à des demandes de la crèche non comprises, etc.).
- Un nouveau partenariat se développe avec la **Maison des familles**. Des familles habitant au Château se joignent d'ores et déjà aux activités et loisirs organisés dans leurs locaux. L'animation de temps collectifs dans l'espace parental partagé par des professionnel·les de leurs services est en cours d'organisation.
- Le **Réseau lecture publique** et le service **Prêt aux collectivités** permet l'organisation de moments de lecture dans l'espace parental partagé.

7.4 Un de nos partenaires financiers

- **L'Entreprise des possibles**

L'Entreprise des Possibles est un collectif d'entreprises engagées, avec leurs collaborateurs, aux côtés d'acteurs publics et d'associations pour aider les sans-abris et les plus fragiles. Leur objectif est de mobiliser des ressources humaines, financières et immobilières pour amplifier l'action des associations sur le terrain.



- **EVOLEM**

Entreprise qui accompagne des structures dans leur développement, soutient financièrement depuis 2023 la Halte des femmes pour son fonctionnement et son développement.

